L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
[illegible] : 323 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 3 NOVEMBRE 1889.

La langue et l'influence françaises en Louisiane.

[illegible] M. F. Tujague, président de l'Union Française de la Nlle-Orléans:

Nouvelle-Orléans, 22 sept. 1889.

Des deux grandes possessions que la France a perdues dans le Nouveau-Monde, l'une, le Canada, par le nombre de ses habitants de race française et le talent de ses écrivains, s'est de nouveau imposée, après de trop longues années d'oubli, à l'attention de l'ancienne métropole; l'autre, la Louisiane, de proportions plus modestes, n'est plus, dans l'esprit de la plupart de nos compatriotes, qu'un souvenir oblitéré par le temps, à demi effacé.

Ses titres à notre affection ne le cèdent en rien, cependant, à ceux des autres membres de la grande famille française. La Louisiane aussi a ses écrivains, ses poètes, dont le bagage littéraire compte des œuvres charmantes, conçues en notre langue. La Louisiane, non plus, ne manque ni d'âmes aux instincts gaulois, ni de cœurs qui s'émeuvent au nom vénéré de France!

Dans cette immense vallée du Mississipi, ils sont près de trois cent mille qui tiennent de nous par le sang, ou qui ont fait de notre langue l'idiome du foyer. Comme on le voit, cet autre groupe franco-américain n'est point à dédaigner. Il n'a [illegible] ni par le nombre, ni par l'attachement qu'il nous a montré aux heures de nos plus douloureuses épreuves. En 1871, les Louisianais, pour qui nos revers furent un deuil public, envoyèrent à nos blessés près de cinq cent mille francs; et leur libéralité était d'autant plus méritoire, d'autant plus remarquable, que, dix ans avant, leurs propres biens avaient sombré au milieu de désastres de même nature.

La guerre civile de 1861 avait, en effet, ruiné complètement les populations louisianaises, mais plus particulièrement les populations de race française, qui alors représentaient la partie la plus riche des citoyens de l'Etat. Et cette catastrophe ne fut pas moins funeste à notre influence dans ce pays qu'à la prospérité de nos descendants.

On sait qu'étrangers aux beautés de notre langue (et c'est là leur seule excuse) les vainqueurs, d'un trait de plume, la supprimèrent de l'enseignement gratuit; privilège dont elle jouissait, depuis la cession de la Louisiane, au même titre que l'anglais. Ils crurent voir dans ce décret un double bénéfice: d'abord, d'être extrêmement désagréables aux vaincus, et puis d'absorber définitivement cet Etat obstinément fidèle à ses traditions latines.

Les Louisianais opposèrent à cette mesure la plus énergique résistance, mais en pure perte; la défaite, en détruisant leurs fortunes, avait anéanti leur prépondérance politique et sociale. Le sort des armes avait déplacé l'axe du pouvoir. C'étaient désormais les Anglo Saxons qui allaient présider aux destinées de l'Etat et poursuivre l'œuvre d'assimilation.

Notre langue, exilée des écoles publiques, devait disparaître graduellement devant cet ostracisme officiel. Elle n'était plus à la portée des populations appauvries par la guerre. Il est vrai qu'à *Tulane University*, magnifique établissement d'éducation dû à un legs princier, il existe une classe de français où, grâce à de hautes protections, un certain nombre de boursiers sont admis; mais, dans la masse d'enfants de langue française, ces faveurs forment un total insignifiant, une quantité tout à fait négligeable.

Il est également vrai que dans deux des écoles supérieures (*high schools*) gratuites de la Nouvelle-Orléans, notre idiome, langage maternel et traditionnel de la Louisiane, s'est vu offrir, à côté du latin et sur le même plan, une chaire.... de langue étrangère. Mais, pour être acceptés dans ces cours, les élèves doivent subir un examen, montrer un degré assez élevé d'instruction, qu'ils ne peuvent acquérir que sur les bancs d'écoles privées où l'enseignement de notre langue n'est rien moins que gratuit. En d'autres termes, les écoliers doivent déjà savoir le français pour avoir le privilège de l'apprendre dans ces institutions.

Enfin il est encore vrai que dans les écoles de deux paroisses rurales, où l'élément de race française prédomine, on a fini par obtenir des autorités l'enseignement simultané de l'anglais et du français. On a fait ainsi restituer à notre langue, dans un coin de notre ancienne colonie, des droits historiques qu'on avait crus inaliénables sur toute l'étendue du territoire. Mais, je le répète, ces exceptions réunies sont loin de suffire à tous les besoins. Le mouvement de décadence n'en est point enrayé.

Aujourd'hui que les passions allumées par la guerre civile sont éteintes, ce n'est plus parmi les Américains *sui generis*, grands admirateurs de notre idiome, que l'on découvre ses adversaires; c'est dans le camp des naturalisés de provenance européenne.

En résumé, le français est devenu, en Louisiane, une langue de luxe dont l'étude est inaccessible aux classes laborieuses. Pour le faire apprendre à leurs enfants, beaucoup de familles s'infligent les plus lourds sacrifices; mais pour d'autres, en plus grand nombre, ces sacrifices sont une impossibilité. C'est de cette dernière catégorie qu'il convient de se préoccuper plus spécialement.

A l'étranger, l'usage de notre langue se conserve surtout par le petit peuple, par l'ouvrier et l'artisan, comme au Canada. Pour avoir des conditions de durée, il doit régner aux champs, dans le commerce, à l'atelier et dans la rue. Relégué dans les salons ou les cercles d'élite, il est menacé, comme en Louisiane, sinon de disparaître absolument, tout au moins de passer à l'état de langue savante ou morte, et de devenir l'apanage exclusif du petit nombre d'éducations littéraires; et dans ces conditions il ne sert plus que médiocrement nos intérêts nationaux. C'est donc par la classe des travailleurs qu'il faut opérer.

De tous les Franco-Louisianais ruinés par la guerre, peu ont reconquis leur ancienne liberté. Ils ne sauraient, sans l'aide de l'Etat, fonder des écoles gratuites, ou à prix assez réduits, sur une échelle suffisante.

Une société de bienfaisance, l'Union française de la Nouvelle Orléans, consultant son patriotisme plus que ses forces, s'est donné cette mission; mais déjà on la voit ployer sous le faix. Il est vrai qu'elle compte. A son œuvre d'éducation elle ajoute une besogne ardue: celle de soulager, dans la mesure de ses moyens, toutes les misères françaises qui se produisent dans ce milieu. Cependant, par des efforts aussi pénibles que [illegible], elle parvient à faire vivre et prospérer une école de filles d'une centaine d'élèves et songe à compléter sa tâche d'une école de garçons. Elle a pris pour devise: *Audaces fortuna juvat*. Au courage qu'elle déploie, on devine, en effet, qu'elle croit, avec le poète, que "le succès est souvent enfant de l'audace." Avec un subside de quelques milliers de francs, cette société rendrait à notre langue de sérieux services.

Le gouvernement italien subventionne en Louisiane les écoles italiennes établies sur le principe de la gratuité. Par cette sollicitude intelligente, il rattache à la mère-patrie les enfants de ses nationaux nés sur ce sol. La France ne fera-t-elle rien pour cette terre jadis française, dont près des deux tiers des populations, c'est-à-dire tous les habitants de notre race, lui restent fidèles, sous une domination étrangère, et font éclater, aux jours de nos malheurs, leur inaltérable affection?

Le sujet est de ceux qui s'imposent aux préoccupations des patriotes éclairés. La question de langue, au-delà de nos frontières, s'aggrave de la question d'affaires; et l'on se trouve ainsi en présence d'un double objectif: l'influence morale et les intérêts matériels.

Partout où l'on parle français, on achète des produits de nos fabriques. Notre idiome joue un rôle commercial, en même temps qu'il remplit une mission civilisatrice. Dans certains pays, les débouchés sont ouverts à notre industrie par nos écoles, autant qu'en d'autres régions, par nos conquêtes militaires.

Ces vérités ne sont pas nouvelles. Elles jaillissent de l'observation des faits dans tous les centres. Elles se sont présentées à la plume ou aux lèvres de tous ceux qui ont étudié, au dehors, notre situation économique. *L'Alliance française*, cette excellente vulgarisatrice de notre langue, en a fait, en substance, son épigraphe. Mais jamais ces vérités n'ont pénétré dans les esprits assez profondément. On les lit et on passe. Cependant elles suggèrent, de tous les moyens pacifiques, un des meilleurs pour développer au loin notre civilisation et la clientèle de nos fabricants; je veux dire la propagande par le livre,—moins cruelle, aussi féconde et plus moderne que la propagande par l'épée.

L'école aussi est un champ de bataille et l'instituteur un soldat, mais un soldat qui n'a pour munitions que la science, pour armes que la persuasion, qui instruit pour conquérir et dont les victoires ne coûtent ni sang ni larmes!

Ce sont les bons combats, ceux qui éclairent l'humanité sans la faire gémir et qui n'édifient pas sur des ruines la fortune des vainqueurs!

Il est donc certain que le maître d'école ouvre la voie au négociant.

En Louisiane, l'expérience des vingt dernières années nous a démontré les rapports intimes qui existent entre l'usage de notre langue et le développement de notre commerce. Lorsque le français y était généralement parlé, lorsque nos classiques, nos romanciers, nos journalistes s'y voyaient entre toutes les mains, les Louisianais des deux sexes et de toutes races, s'inspirant de nos idées, de nos goûts, de nos modes, étaient les clients exclusifs de notre industrie nationale.

L'abandon partiel de notre idiome a eu pour suite immédiate la décadence de notre négoce, et ceux qui habitent ce pays savent que ce n'est point là une simple coïncidence, bien que l'évolution soit due à des causes multiples, expliquées par l'auteur dans une série d'articles de journal.

Il s'agirait donc de remonter la pente au double point de vue de notre langue et de notre commerce; on peut ajouter que, sous les deux aspects, la Louisiane n'est pas un champ d'opérations d'une médiocre importance. On a vu que notre race y est largement représentée. Sous le rapport des transactions d'affaires, le sujet n'est pas moins digne de notre étude.

Fondée par notre compatriote Bienville, à l'entrée de la grande et riche vallée du Mississipi, la Nouvelle-Orléans commande une immense région agricole dont les produits, en majeure partie, viennent se déverser sur les quais. A ce mouvement commercial s'est ajoutée, depuis quelques années, une activité industrielle très considérable.

D'autre part, le projet, actuellement à l'ordre du jour, d'une union douanière entre les divers pays du Nouveau-Monde, aura pour résultat prévu de faire du grand port louisianais, voisin des républiques hispano-américaines, la base d'approvisionnement de ces contrées. Ces futurs tributaires, tous de race latine, sont également sympathiques à notre langue et à notre fabrication. Pour notre intérêt national, il faut souhaiter qu'ils les retrouvent l'une et l'autre dans notre ancienne colonie, destinée à devenir, pour toutes les nations industrielles, le théâtre de luttes acharnées.

En définitive, tout nous conseille d'essayer de maintenir dans ce pays l'influence française. Le terrain y est, d'ailleurs, encore propice. Sous ses nouveaux maîtres, il continue à porter les traces de notre occupation. Il reste imprégné de nos souvenirs. Les noms des lieux, les mœurs et le langage des vieilles populations, les lois au nom desquelles se rend la justice,—tout y révèle notre civilisation, tout rappelle que la Louisiane fut la fille de la France et tout prouve qu'elle garde au fond du cœur le culte de sa mère, dont elle recevrait avec enthousiasme le moindre témoignage de sympathie.

Ne serait-il pas sage, ne serait-il pas patriotique de chercher à ménager à notre commerce extérieur ces nouveaux débouchés, et à notre idiome ce dernier asile, au milieu d'un peuple de soixante-cinq millions d'âmes, que Gladstone, dans son légitime orgueil britannique, appelait récemment le grand organe de la langue anglaise?

F. TUJAGUE.

QUELQUES PAROLES DE M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES EN FRANCE.—"Ce qui manque à la République—a dit M. Spuller, s'adressant aux citoyens du département de l'Oise—c'est un parti républicain conservateur. C'est de votre pays que ce parti peut sortir, et ce n'est pas le moindre des services que vous aurez rendus à la France."

A la mairie.

Guibollard, qui vanta, longtemps, le célibat, arrive, avec sa fiancée, devant l'officier de l'état civil, un de ses amis particuliers.

—Vous comprenez, dit Guibollard à voix basse, elle est si charmante, si parfaite....

—Assez, fait l'adjoint! Des excuses sur le terrain?

Mlle Lili est surprise par sa mère, la figure et les mains barbouillées de confitures.

—Je voudrais bien savoir, dit la maman, ce que tu me ferais si tu me trouvais ainsi.

—Je dirais: petite mère a bien de la chance!

Pour donner du relief à une soirée de contrat, les Chapuset ont fini par faire accepter une invitation à la vieille Mme de X.... dont le fils [illegible] à la dépêche.

Solennellement, et dans un grand silence, Chapuset annonce [illegible] première:

"Mme de X.... ; [illegible]"

La vie militaire.

Historiques du 8me chasseurs et du 12me cuirassiers.—Actes de dévouement.—Un cuirassier du premier empire.—Marin Dubuard de Nantes à Waterloo.—Bataille de Wagram.—L'artillerie à cheval de la garde.—[illegible]

Si cela continue je vais me faire une bibliothèque rien qu'avec les historiques de régiment qui me sont adressés par leurs auteurs ou par leurs éditeurs, bibliothèque un peu disparate, il faut bien le dire, car les officiers chargés de rédiger ces historiques ont compris et surtout ont exécuté leur tâche de bien des façons. Après tout, la diversité due à l'initiative individuelle vaut mieux, en pareille matière, que l'uniformité résultant d'une réglementation excessive.

Le défaut le plus général de ces opuscules est d'être un peu volumineux et grossis par certains détails peu intéressants pour le lecteur, celui-ci fût-il l'officier ou le sous-officier le plus fanatique pour la tradition de son régiment. Supposons-le, par exemple, du 13e hussards (je dis 13e hussards pour éviter toute personnalité et pour ne pas m'ériger en critique vis-à-vis d'officiers dont plusieurs ont fait preuve d'érudition, presque tous de soin et tous d'esprit de corps et de patriotisme). Que lui importera de savoir que le régiment qui fut l'ancêtre du 13 hussards était en garnison à Thionville en 1763 et qu'il en est parti l'année suivante pour se rendre à Pontivy? Peut-être aussi conviendrait-il d'éditer pour chaque régiment un extrait de l'historique, comprenant, avec la nomenclature des principaux combats auxquels ce régiment a pris une part active, le récit des actions d'éclat et des actes de dévouement par lesquels se sont signalés des hommes de troupe.

J'ai là, par exemple, sous les yeux, l'historique du 12e cuirassiers, rédigé par M. le lieutenant de [illegible], et celui du 8e chasseurs, par M. le commandant de Margon. Je lis dans le premier, à propos de la célèbre charge des cuirassiers de la garde impériale à la bataille de Rezonville: "Pendant la retraite, le cheval du colonel Dupressoir, frappé d'une balle à l'avant-bras, s'abat en entraînant son cavalier sous lui; le lieutenant Davignon reste à côté du colonel et le relève. Un brave garçon, le cuirassier Pailhoulet, qui se repliait de ce côté, vient lui donner son cheval et emmène tranquillement par la bride, sous le feu de l'ennemi, le cheval blessé. Il fut médaillé pour cet acte de dévouement, et le lieutenant Davignon cité à l'ordre de l'armée.... Le cuirassier Dormayer, démonté et pris sous son cheval, voit tomber à côté de lui son capitaine grièvement blessé. Le brave soldat parvient à se dégager, et malgré le feu terrible de l'ennemi, au lieu de songer à sa propre vie, il court à son officier, qu'il parvient à traîner dans un fossé à l'abri des balles: il est cité à l'ordre du jour." La mémoire des cuirassiers Pailhoulet et Dormayer ne mérite-t-elle pas d'être perpétuée au 12e cuirassiers, héritier des archives et des traditions du régiment des cuirassiers de la garde impériale?

Peu de régiments de cavalerie ont eu d'ailleurs à enregistrer sur leurs états de service une charge plus meurtrière pour eux que celle des cuirassiers de la garde à Rezonville: charge toute de sacrifice et qui, sans réussir à culbuter l'infanterie prussienne, obtint cependant le résultat demandé au dévouement des cuirassiers, puisqu'elle arrêta les progrès de l'ennemi et permit aux grenadiers de la garde de venir prendre la place du 2e corps, épuisé. Les pertes du régiment furent de 6 officiers tués et 13 blessés, 24 sous-officiers et 109 hommes de troupe tués ou disparus, 5 sous-officiers et 60 hommes blessés, 266 chevaux disparus.

Parmi les chefs de brigade et colonels du 12e de cavalerie, nom que porta le 12e cuirassiers de 1791 à 1803, j'en trouve deux, Colard et Verreaux, qui s'étaient enrôlés comme simples cavaliers au régiment de Dauphin-cavalerie, devenu en 1791 le 12e de cavalerie et qui, sans quitter le régiment, y suivirent toute la filière des grades. Ils furent nommés chefs de brigade, le premier à soixante et un ans, le second à cinquante-cinq ans.

Une autre observation, qui m'est suggérée par la lecture de l'historique du 12e cuirassiers, c'est le choix des quatre noms de batailles figurant sur l'étendard de ce régiment: Austerlitz, Iéna, la Moskowa, c'est bien, mais pourquoi Solférino, où les cuirassiers de la garde, comme toute la cavalerie de la garde, n'ont joué qu'un rôle absolument passif? Pourquoi pas plutôt Friedland où le régiment participa aux belles manœuvres de la division Nansouty et eut sept officiers tués? ou bien Hohenlinden, Dresde, Montmirail? Inscrire Solférino sur l'étendard du 12e cuirassiers, et non Friedland, c'est sembler dire que le rôle de la cavalerie est de remplir les vides qui peuvent se produire dans les lignes de bataille au lieu de décider la victoire par des prodiges de bravoure et d'élan.

L'historique du 8e chasseurs est celui d'un régiment de cavalerie légère qui s'est distingué entre tous pendant les guerres de la République, qui fut le régiment préféré de Ney après avoir été celui de Desaix, dont la vie s'est identifiée, de 1792 à 1800, avec la vie des armées du Rhin, de Rhin-et-Moselle, du Danube, d'Helvétie, dont les charges heureuses décidèrent plus d'une fois la victoire, depuis le combat de Lingenfeld, 1er août 1792, jusqu'à la bataille de Hohenlinden, 3 décembre 1800, et qui continua sa glorieuse carrière sous l'empire, jusqu'au combat de Velizy, 1er juillet 1815, où se termine la première phase de son existence. Par une singularité fort rare, le 8e chasseurs et le 8e hussards, réunis en 1803 pour former la brigade de cavalerie du camp d'Utrecht, devenue en 1805 [illegible] de la Grande Armée, ne se quittèrent plus jusqu'au jour où tous les deux furent licenciés après la bataille de Waterloo.

Plusieurs officiers, sous-officiers et soldats du 8e chasseurs sont cités glorieusement dans l'historique. J'y retrouve le capitaine Druge dont j'ai déjà parlé comme chef d'un corps de partisans célèbres. A côté de lui figure le lieutenant Goujon qui, à Germersheim, poursuivi et serré de près par l'ennemi après une charge, rencontre un capitaine du régiment, blessé, marchant péniblement en conduisant par la bride son cheval, dont la selle avait tourné: il met pied à terre et fait monter le capitaine sur son cheval. A ce moment arrive sur eux un hussard ennemi le sabre levé. Goujon le tue d'un coup de pistolet et se retire à pied emmenant le capitaine et sa monture; [illegible] trouvons encore le brigadier Roche qui au combat d'Ingolstadt le 15 juillet 1800, après avoir essuyé une décharge à mitraille, s'élança avec cinq hommes sur trois pièces d'artillerie et s'en empara en sabrant les canonniers. Mais, on n'a que l'embarras du choix.

On trouve dans l'histoire anecdotique de l'armée française un certain nombre de faits qui, plus que d'autres, sont restés populaires et qui sont comme les types d'une série d'actions presque identiques reproduites à diverses époques. Tel est le cas du chevalier d'Assas à Clostercamp, c'est-à-dire le fait d'un homme qui se dévoue à la mort pour signaler aux siens la présence de l'ennemi.

J'en citais l'autre jour un exemple emprunté à l'historique du 28e de ligne; j'en ai vu un autre dans les très intéressants *Souvenirs de Crimée* de M. le général Fay. C'était le 22 août 1855; il s'agissait de devancer à la tombée de la nuit les Russes dans une embuscade située en avant de Malakoff et cachée derrière un tas de pierres. Des voltigeurs du 86e de ligne s'avançant un par un se glissent dans un petit canal qui avait été tracé de jour à ce sujet; mais les Russes les avaient gagnés de vitesse et se tenaient silencieux et cachés dans cette espèce de tranchée; lorsque le voltigeur Bouzet, qui marchait en tête, arrive près du tas de pierres, le franchit d'un bond et se trouva tout à coup au milieu des Russes; son lieutenant le suivait immédiatement: "N'avancez pas! je suis prisonnier! s'écria aussitôt le brave soldat, les Russes sont en force!" "C'est le cas du chevalier d'Assas, disait le général Bosquet dans son rapport, je voudrais bien apprendre qu'il a été épargné par l'ennemi." Ce voltigeur, ajoute M. le général Fay, est rentré sain et sauf en France après la guerre.

Tel est encore le fait du trompette Escoffier mettant pied à terre pour offrir son cheval à son capitaine démonté et restant prisonnier d'Abd-el-Kader. Un hussard du 7e régiment avait montré le même dévouement pour son colonel van Marlay au combat de Bopfingen en 1796. Les noms du lieutenant Goujon, du 8e chasseurs, à Germersheim, et du soldat Pailhoulet, des cuirassiers de la garde, à Rezonville, ne doivent-ils pas être inscrits sur la même liste que celui d'Escoffier?

Parmi les colonels et chefs de brigade du 8e chasseurs, il en est quatre qui sont entrés comme soldats ou comme sous-lieutenants au régiment et ne l'ont pas quitté: ce sont les chefs de brigade de Combes, de Lacour, Rochet et Chalbos; de Combes fut nommé chef de brigade à soixante et un ans, de Lacour à cinquante-cinq ans, Rochet à cinquante-huit ans. On peut juger par là de ce que donnait pour commander les régiments le système de l'avancement par ancienneté de service, adopté en 1793. En continuant la série des colonels du 8e chasseurs, j'arrive au général Hatry, qui a commandé ce régiment de 1830 à 1839, sous les ordres duquel j'ai eu l'honneur de servir quand il commandait la division militaire à Besançon, et qui, soit dit en passant, était aussi féroce que le maréchal de Castellane à l'encontre de la tenue bourgeoise. Or le général Hatry avait, comme page de Napoléon Ier, assisté à la bataille d'Austerlitz. Voilà qui ne me fait pas jeune. Au fait, j'ai bien eu, étant lieutenant, un capitaine qui avait fait la campagne de Russie et qui n'en était pas plus aimable pour cela. Ce brave capitaine n'ouvrait guère la bouche que pour grogner, et, par conséquent, ne racontait rien. Mais j'en ai entendu bien d'autres! et j'ai conservé dans ma mémoire le souvenir de bien beaux types (j'emploie ici le mot beau dans son acception la plus sérieuse), sans compter ceux que j'ai connus par ouï-dire.

C'est un de ces derniers que je voudrais présenter aujourd'hui à mes lecteurs. Il s'agit d'un officier d'artillerie, d'un vrai compagnon du champ de bataille.

On se souvient peu aujourd'hui du nom de Marin; la réputation de celui qui le portait fut cependant fondée sur des prodiges d'audace et de bravoure, et tout le monde, dans la garde impériale, savait qu'avec *Marin* (tel était le sobriquet par lequel on le désignait) il n'y avait rien à craindre de l'artillerie ennemie.

Dubuard, dit Marin, né à Nogent-le-Rotrou, le 21 novembre 1769, s'était engagé le 22 novembre 1787 au 4me régiment d'artillerie à pied. Après avoir pris part, dans l'armée de Montesquiou, à la conquête de la Savoie en 1792 et à celle de Nice en 1793, il passa le 1er août 1793 dans le 2me régiment d'artillerie à cheval et servit en qualité d'artificier au siège de Toulon. C'est là que le connut pour la première fois celui qui, plus tard, devint l'empereur Napoléon. Après avoir, avec sa compagnie, fait partie de l'armée du Rhin et avoir été blessé d'un éclat d'obus à la jambe le 24 juin 1796 sous les murs de Kehl, il fut embarqué à Toulon pour l'expédition d'Egypte. Il était alors maréchal des logis. L'organisation du corps des guides du général en chef ayant été complétée par l'adjonction d'une compagnie d'artillerie, Marin fut classé dans cette compagnie et blessé d'un coup de feu dans la répression de la révolte du Caire. Blessé de nouveau au siège de Saint-Jean-d'Acre, il fut cité comme ayant sauvé à deux reprises, par son sang froid et son courage, la batterie qu'il servait et qui était assaillie par de nombreux ennemis. C'est en raison de la conduite tenue par lui dans cette circonstance qu'il reçut plus tard une grenade d'honneur. Il se distingua surtout à la bataille d'Aboukir, et le 18 juillet 1799 il fut nommé sous-lieutenant *sur le champ de bataille*. Ce n'était pas là une expression théorique. La nomination au grade supérieur sur le champ de bataille était une distinction des plus recherchées; il en était fait mention expresse sur le brevet et sur les états de service. Le brevet de sous-lieutenant décerné à Marin est ainsi conçu:

"Le général en chef, voulant donner au citoyen Marin, maréchal des logis des guides, un témoignage de la satisfaction du gouvernement pour la manière distinguée dont il s'est conduit à la bataille d'Aboukir, nomme, sur le champ de bataille, le citoyen Marin, maréchal des logis des guides, au grade de sous-lieutenant."

Lorsque Bonaparte, en apprenant, par une indiscrétion calculée du commodore anglais Sidney-Smith, les événements d'Europe, se résolut à retourner en France, il emmena avec lui une partie de ses guides; Marin fut du nombre des élus et compris, lors de la création de la garde des consuls, après le 18 Brumaire, dans l'organisation de ce corps. L'artillerie de la garde consulaire faisait partie de l'armée de réserve; Marin y fut détaché avec deux pièces d'artillerie légère auprès de l'avant-garde, commandée par Lannes. C'est là que sa réputation se fonda et grandit. [illegible] au passage du Pô le 6 juin 1800, il se trouvait le 9 à la bataille de Montebello, où il soutint glorieusement les efforts du général Lannes et de la division Watrin aux prises avec un ennemi très supérieur en nombre. L'énergie indomptable du héros qui mérita dans cette journée de porter plus tard et de léguer à ses héritiers le titre de duc de Montebello, et la solidité de ses troupes lui permirent d'attendre l'entrée en ligne du général Victor, qui décida de la victoire. L'audace de l'artillerie à cheval de la garde consulaire, commandée par le lieutenant Marin, fut, dans cette circonstance, admirée de tous. "Cette artillerie s'est tenue tout le temps sur la ligne des tirailleurs," dit le général Watrin dans son rapport. Se rapprocher le plus possible de l'ennemi, telle fut la tactique constamment suivie par Marin dans sa carrière de canonnier. Ce fut également la tactique des généraux les plus éminents de l'arme, tels que Sorbier, Sénarmont, La Riboisière, celle qui leur permit de suppléer au nombre et à la supériorité du calibre. Le 14 juin, à Marengo, le lieutenant Marin, avec ses deux pièces d'artillerie légère, mérita encore les éloges du général Lannes dont il protégea la retraite au moment le plus critique de la bataille.

Promu lieutenant en premier le 17 août suivant, il resta dans la garde des consuls, devenue plus tard garde impériale, et qu'il ne quitta plus. Nommé de droit membre de la Légion d'honneur, le 24 septembre 1803, comme ayant reçu une grenade d'honneur, capitaine en second depuis le 14 février 1802, il combattit avec l'artillerie de la garde à Austerlitz et à Eylau, fut nommé après cette dernière bataille au commandement d'une batterie à cheval et bientôt après (18 août 1808) chef de bataillon dans l'artillerie à pied de la garde. C'est en cette qualité qu'il suivit l'empereur en Espagne et qu'il en revint pour prendre part à la campagne d'Autriche en 1809. Les batailles d'Essling et de Wagram furent pour lui deux nouvelles occasions de se signaler; celle de Wagram lui valut les plus éclatantes faveurs. On sait qu'à cette bataille, le corps de Masséna, qui, occupant la gauche de l'armée, s'appuyait au Danube en avant des ponts sur lesquels l'armée venait d'opérer son passage, se trouva pour un moment dans la situation la plus critique. Les Autrichiens s'étaient jetés avec vigueur sur ce corps d'armée pour le refouler au-delà des ponts, la division Boudet, placée à l'extrême gauche, avait été forcée de reculer, et son artillerie, imprudemment engagée, était tombée au pouvoir de l'ennemi. Sur la demande de Masséna et d'après l'ordre de l'empereur, le maréchal Bessières, qui commandait la garde impériale, prescrivit au chef de bataillon Marin de se porter rapidement avec ses deux batteries au secours de la division Boudet. "Jamais, racontait-il plus tard, je ne me suis mis en batterie aussi près de l'ennemi, et je n'ai jamais perdu autant de monde qu'à Wagram: tous les boulets nous passaient par dessus la tête." Grâce à ce mouvement audacieux et aux charges de la cavalerie légère de Lasalle et de Marulaz, les progrès de la droite des Autrichiens furent arrêtés, et cette droite fut contenue jusqu'au moment où le signal de se porter en avant fut donné à toute l'armée. L'empereur avait été témoin de la valeur de Marin. Il le nomma officier de la Légion d'honneur, le 9 juillet, et quelques jours après major (c'est-à-dire lieutenant-colonel) dans l'artillerie de la ligne. Mais passer dans la ligne ne faisait point son affaire. Avec l'assentiment du général Lariboisière, commandant en chef l'artillerie de la Grande Armée, il alla trouver l'empereur, il lui dit qu'il ne l'avait jamais quitté depuis la création de l'artillerie des guides, qu'il avait toujours fait partie de sa garde, et qu'il ne voulait pas le quitter; que son grade de chef de bataillon dans la garde lui donnant déjà le rang de major dans la ligne, et que, par conséquent, la nomination dont il était l'objet ne lui donnait aucun avancement. L'empereur, prenant ce ton familier qu'il garda toujours envers ses anciens artilleurs de Toulon, comme envers les compagnons de ses premières armes:

"—Du moment que tu ne veux pas quitter la garde, lui dit-il, j'annule ta nomination dans la ligne. Tu resteras près de moi comme major de l'artillerie à cheval de la garde."

Marin se confondit en remerciements, mais il ne s'en allait pas.

"—As-tu encore quelque chose à me demander?" fit l'empereur.

Après quelques instants d'embarras, Marin finit par avouer qu'il n'avait pas d'argent pour s'équiper.

"—Va trouver Duroc, lui dit alors Napoléon, et dis-lui de te donner 6,000 fr., et, pour que tu ne sois pas toujours sans le sou, je vais te faire baron de l'empire, avec une dotation de 12,000 francs en Westphalie."

Marin poursuivit alors, dans la garde, sa brillante et active carrière. Envoyé en Espagne, sous les ordres de Bessières, il y servit de 1810 à 1811, et ne quitta ce pays que pour prendre part à l'expédition de Russie, où, le 26 octobre 1812, à la bataille de Malojaroslavetz, il fut blessé, par un boulet, à la cuisse. Il fit, cependant, les campagnes de 1813 en Allemagne, et de 1814 en France, et fut encore blessé, par un éclat d'obus, à la bataille de Brienne, le 29 janvier 1814. Nommé commandant de la Légion d'honneur, le 2 avril, il fut mis en non activité puis retraité par le gouvernement de la Restauration; il avait quarante-cinq ans! L'empereur, revenu de l'île d'Elbe, lui rendit sa place dans l'artillerie à cheval de la garde.

Il fut à Waterloo un de ces intrépides canonniers qui mitraillèrent les carrés anglais à si courte distance que l'empereur voyant l'un d'eux se précipiter au galop sur l'ennemi, s'écria: "[illegible]" Marin, dans cette tentative [illegible] Il [illegible] réformé sans traitement, le 6 septembre 1815, il rentra en possession de sa pension de retraite le 5 avril 1827. La Révolution de Juillet lui rendit son grade dans l'armée active. Retraité définitivement le 1er août 1834 il mourut le 27 janvier 1837. Condamné au repos dans toute la vigueur de l'âge, comme un grand nombre des vieux soldats de l'armée, après vingt-trois ans de l'existence la plus active et la plus aventureuse, le colonel Marin Dubuard n'eut plus, dans les vingt-deux dernières années de sa vie, d'autre consolation que de raconter les grandes choses qu'il avait vues et auxquelles il avait participé lui-même en rude soldat et en vaillant canonnier.

Général THOUMAS.

(Dans le *Temps*.)

Cri du cœur d'une veuve.

—Croyez bien, madame, que j'ai pris part à votre douleur.... la perte d'un mari comme le vôtre....

—En effet, c'était un homme excellent. Et puis, un tel malheur est toujours grand, car on sait bien ce qu'on perd et on ne sait pas qui l'on retrouvera.

Céline est à la veille d'une rupture; elle ramasse, dans un tiroir, quelques fleurs, un ruban et un paquet de lettres.

—Tiens! fait un ami qui assiste à cette opération, les lettres sont dans leurs enveloppes!

—Oui, ajoute Céline, je ne décachète jamais les lettres d'amour.

A la correctionnelle:

—Comment! vous mendiez, vous, un gaillard solide, qui n'avez pas une infirmité?

Le mendiant, d'un air hautain:

—Vous croyez peut-être que je vais me faire estropier pour un sou!

—Un passant à un jeune garçon pâtissier, auprès duquel il chemine dans la rue: "Tu dois manger souvent des gâteaux, mon garçon?"

"En manger? Oh! jamais, monsieur; on me les ferait payer!... Je les lèche seulement!"

A la chambrée:

Dumanet raconte à ses camarades la légende de saint Denis.

Quand il a terminé, l'un des auditeurs, infecté de scepticisme, hasarde timidement cette objection!

—Mais puisqu'il avait la tête tranchée, comment a-t-il pu faire [illegible]?

—Imbécile! mais avec ses deux [illegible]!

—C'est juste!

BULLETIN FINANCIER.

Samedi, 2 novembre 1889.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARINGHOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'à cette date	$5,183,401 00	$[illegible]
Même temps la semaine dern.	1,984,540 00	[illegible]

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banque.

[illegible]

MARCHE MONETAIRE.

[illegible]

CHANGE.

[illegible]

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Avant de 11 a. m.

[illegible]

Entre les appels de 11 a. m. et de 1 p. m.

[illegible]

ACTIONS ET BONS.

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

[illegible]

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

[illegible]

FUTURS.

[illegible]

MARCHES DIVERS.

[illegible]

MARCHE DE NEW-YORK. SUR PLACE.

[illegible]

MOUVEMENT DU COTON.

[illegible]

EXPORTATIONS A L'ETRANGER.

[illegible]

MARCHE DE LIVERPOOL. SUR PLACE.

[illegible]

MARCHE DU HAVRE. SUR PLACE.

[illegible]

SUCRE ET MELASSE.

[illegible]

FARINES. A LA BOURSE.

[illegible]

GRAINS ET FOURRAGES.

[illegible]

PROVISIONS. A LA BOURSE.

[illegible]

HORS DE LA BOURSE.

[illegible]

FRUITS ET NOIX.

[illegible]

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

[illegible]

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

[illegible]

MARCHANDISES DIVERSES.

[illegible]

CHARBON.

[illegible]

VINS ET LIQUEURS.

[illegible]

QUINCAILLERIE.

[illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

[illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $42,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,[illegible].
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,[illegible].
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
[illegible]
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE P. LOW, Assistant Secrétaire.

ETABLIE EN 1782.
COMPAGNIE D'ASSURANCES PHENIX, DE LONDRES.
Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.
Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.
BUREAU: 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.
Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.
Plus de $10,500,000 de pertes payées depuis son organisation.
67 ET 69 RUE DU CAMP.
W. R. Lyman, Prés.; [illegible], Vice-Prés.; [illegible], Sec.

DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR
Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc.
[illegible]
FRANTZ & OPITZ,
HORLOGERS ET BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE
Montres,
Pendules,
Argenterie,
Bijouterie,
Diamants,
Jumelles, Etc., Etc.
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

FEUILLETON.

No 27. Commencé le 4 octobre.

LES Deux Mariages DE CÉCILE

PAR

V. VATTIER D'AMBROYSE.

TROISIÈME PARTIE.

La Revanche de Palmyre.

V

[illegible]

(Suite.)

Néanmoins, quoique se défendant aux frais de Maxime [illegible] avait [illegible] l'indépendance de son vote.

On voulait bien modifier des hommes [illegible] "Qu'est-ce qui le [illegible]"

Mais il fallait [illegible] d'un chacun, et "c'était par un plat serviteur des nobles qui s'en [illegible]"

Il fallait au [illegible] député indépendant, un vrai bourgeois [illegible]

Vainement, Maxime [illegible] Palmyre, [illegible] chaque avantage si péniblement emporté.

Le jour du scrutin arriva, et le nom de M. Bréval lui-même sortit triomphant de l'urne.

[illegible] pour son concurrent.

Le peu de valeur du vainqueur doublait la honte du vaincu!

Maxime revint à la Géraudaye en proie à une rage ardente, dont l'expression glaça Cécile de terreur. Quelques jours se passèrent dans cet état violent; puis, avec le calme, une détermination nouvelle surgit à l'esprit du jeune homme.

Mais, pour l'explication des événements futurs, un coup d'œil en arrière est de toute nécessité. Il nous faut connaître ce qu'avait fait Palmyre pendant son voyage à Paris.

VI

L'HOTEL DE NORMANDIE.

Le quartier Latin, aujourd'hui à peu près disparu de fait comme de nom, se composait, on s'en souvient, d'un dédale de petites rues très étroites, très sombres, bordées de plus de masures que de [illegible] maisons.

[illegible]

L'histoire de plusieurs des maisons meublées et pensions qui pullulaient là, [illegible]

L'hôtel de Normandie, situé dans la partie la plus misérable de la rue des Grès, [illegible]

La maison, décorée de ce nom, très haute, sur une largeur moins que médiocre, [illegible] deux fenêtres à chaque étage; [illegible] petits carreaux, enchâssés dans des [illegible] de plomb, et qui, loin de donner aucune clarté à l'intérieur, contribuaient singulièrement à l'assombrir.

Les murs lézardés, noirs, moussus, semblaient ne tenir encore que par miracle debout. Une porte bâtarde donne accès dans un corridor extrêmement noir et fort long (la maison ayant, en profondeur, l'espace qui lui manque en largeur).

Au bout du corridor, une sorte de niche de deux mètres carrés de surface, insuffisamment éclairée par un plafond vitré, est appelée du nom pompeux de bureau de l'hôtel, par la propriétaire qui daigne, elle-même, remplir, la plupart du temps, avec un très grand soin, d'ailleurs, les fonctions délicates de concierge.

Ses locataires l'en auraient dispensée avec le plus grand plaisir, car il ne fallait point [illegible] la perplexité de la vieille dame, [illegible]

Tout allait mieux quand la grande Madelon, aide de l'hôtesse, remplissait le poste de surveillance. C'était là, toutefois, des occasions si rares, que les gens ayant quelques raisons de redouter le coup d'œil subtil ou la langue [illegible] de Mme veuve Lelarge, faisaient bien de n'y pas compter.

Un matin, quelque temps avant le second mariage de Cécile de la Géraudaye, Mme Lelarge, coiffée d'un bonnet de mousseline, posé sur un tour de cheveux frisés en papillotes, [illegible] Mme Lelarge, assise devant une toute petite table placée dans le bureau, regardait d'un air béat une tasse de café parfumé, accompagnée de plusieurs tartines grillées, soigneusement recouvertes de beurre [illegible].

Le bruit d'un pas hésitant lui fit retarder l'agréable occupation de son déjeuner. Elle tendit l'oreille en murmurant:

—Est-ce encore ce maudit Marius, qui ne rentre pas tant qu'il peut se tenir sur ses jambes?..... Mais non; Marius chante en rentrant, selon la qualité du liquide absorbé. Ce n'est point le pas d'un homme ivre; en tout cas, c'est celui d'un étranger: attendons.

Le [illegible] n'attendit pas longtemps. L'étranger, ou plutôt l'étrangère, avait fini par s'orienter et, maintenant, elle entrait dans le bureau.

—Je désirerais parler à Mme veuve Lelarge, dit la nouvelle venue, d'une voix ferme et décidée.

—C'est moi, madame. Que me voulez-vous?

—Je suis charmée de vous trouver seule.... Je viens vous demander si vous avez une chambre disponible?

—J'en ai même deux en ce moment. Vous pouvez choisir, madame.—L'une, au premier étage, est un peu sombre; mais l'autre, au sixième, est tout à fait jolie.

—Le sixième me fatiguerait. Je ne suis pas habituée à de longues ascensions.

—Vous seriez fatiguée! répéta la veuve étonnée. Ce n'est pas cependant pour vous, madame, que vous désirez une chambre?

—Pardon, c'est pour moi.

—Et vous venez à l'hôtel de Normandie?

—Qu'y a-t-il là de si surprenant?

Mme Lelarge, néanmoins, paraissait être au comble de la stupéfaction et gratifiait vigoureusement son nez, [illegible] profonde réflexion.

Tout à coup:

—J'y suis! pensa-t-elle.

Aussitôt, levant la tête avec dignité:

—Cela ne se peut pas, dit-elle.

—Pourquoi refusez-vous, je vous prie?

—Parce que ma maison est honorablement connue. Certes, je ne peux pas toujours empêcher mes jeunes locataires de faire quelques folies. Cependant, ouvertement, je ne favoriserai jamais de rendez-vous clandestins.

—A quoi allez-vous songer? interrompit la visiteuse. Il n'est nullement question de rendez-vous. J'ai besoin de passer un mois ou deux à Paris, peut-être davantage. Ayant entendu parler de votre maison comme étant absolument honnête, je n'ai point cherché ailleurs.

—Vous avez entendu parler de ma maison?

—Par Maxime Detertre, mon cousin.

Le visage de Mme Lelarge s'épanouit.

—Vraiment! le beau Maxime pense encore à moi! Eh bien! il a raison, après tout. Je l'ai obligé plusieurs fois, au delà même de la règle que je me suis imposée. Mais j'en reviens à vous, madame. Certes, je suis très honorée, très honorée, devrais-je dire, de votre choix. Je dois pourtant vous avouer que l'hôtel de Normandie, si honnêtement tenu qu'il soit, n'est pas en réalité tout à fait une maison convenable pour vous. Mes jeunes gens sont souvent [illegible] que je ne le voudrais.

—Peu importe! Je ne suis pas une jeune fille qu'un mot, un geste, fait frissonner. D'ailleurs, je vous demanderai, madame, un service véritable, dont je vous serai reconnaissante.

L'étrangère appuya sur ce dernier mot d'une façon significative.

—Vous voudrez bien, continua-t-elle, me faire passer pour une de vos parentes. Ce soir, après mon retour d'une course indispensable à mes projets, vous viendrez chez moi. Je vous ferai connaître les motifs de mon voyage à Paris et je compte, madame, que vous m'aiderez efficacement dans mes idées.

La veuve Lelarge s'inclina. Elle, si despote, si jalouse de ses prérogatives, se sentait subjuguée par la voix grave de l'étrangère, par son [illegible] dans une forme strictement polie, par son regard, où brillait une volonté [illegible] ferme que la sienne.

—Puisque vous ne redoutez pas, dit-elle enfin, les petits inconvénients du voisinage, il ne me reste plus, madame, qu'à vous prier de me donner connaissance de vos papiers, et je vais faire à l'instant, sur mes registres, l'inscription obligatoire.

La nouvelle venue tira de son portefeuille plusieurs papiers au nom de Mme Billay, rentière à Saint-Lô.

Mme Lelarge écrivit, puis s'interrompant:

—Mais vous n'avez pas vu la chambre, dit-elle [illegible]. Si elle ne vous convenait pas? si son prix?....

—J'y serai toujours assez bien pour dormir et n'en aurai guère besoin autrement. Je ne discuterai pas le prix, espérant que vous serez raisonnable. Si vous voulez aussi, et cela me conviendrait beaucoup, nous traiterions pour la pension.

Cinq minutes plus tard, tout était réglé. Moyennant cent cinquante francs par mois, Mme Billay serait logée et nourrie.

Enchantée de l'aubaine, Mme Lelarge voulut faire à sa nouvelle locataire les honneurs d'un premier déjeuner. Le café et la crème, déjà servis, s'étaient, ainsi que les tartines, refroidis; mais la grande Madelon eut bientôt fait d'en préparer d'autres.

Mme Billay accepta gracieusement. Le repas achevé, elle demanda à être conduite dans sa chambre, le chemin de fer l'ayant fatiguée.

—Ce soir, ajouta-t-elle, vous n'oublierez pas, madame, que j'ai à vous parler confidentiellement. Vos bons conseils, votre expérience pourront simplifier mes affaires.

—Tout à votre service, s'empressa de répondre l'hôtesse, en conduisant elle-même la dame, et en ne la quittant pas avant de s'être assurée du bon ordre de la chambre où elle l'introduisait.

VII

Mme BILLAY.

Si Mme veuve Lelarge avait paru satisfaite de l'ordre et des arrangements régnant dans cette pièce, Mme Billay semblait être infiniment moins enchantée.

Ses yeux se portaient, avec dégoût, sur les murs couverts d'un papier taché par l'humidité et par la malpropreté des précédents locataires.

Trois chaises, jadis garnies d'un damas de laine assez joli, aujourd'hui râpé, laissaient échapper quelque peu de l'étoupe dont elles étaient rembourrées.

La table avait pu être riche, mais sa teinte primitive disparaissait depuis longtemps sous des alluvions de graisse, d'encre, de suif ou de cire.

Une commode boiteuse, aux tiroirs détraqués, un lit bien plat, mais pourtant, chose à noter au milieu de cet ensemble peu engageant, garni de linge blanc; un miroir, dont l'étain avait subi de rudes chocs; une pendule dédorée, placée sous un globe, et deux flambeaux de cuivre complétaient l'ameublement de cette chambre sombre et triste au possible, car le peu de lumière dont elle disposait lui venait par une cour intérieure, aux murailles noircies comme la voûte d'un four.

Mme Billay ne perdit pas, toutefois, un temps bien long à ces investigations. Résolument, elle secoua la tête d'un air de défi.

—Qu'est ce que cela? murmura-t-elle. Rien. De pareilles misères ne sauraient m'arrêter dès le début. Je ne suis plus, pour un temps, Palmyre Fortin, la vieille fille méticuleuse. Je suis Mme Billay, une rentière, bien triste, malgré sa jolie fortune, dont la jeune sœur, sa pupille, perdant la tête, a fui vers Paris, enlevée par un étudiant.

Mme Billay s'est vouée à leur recherche; aussi a-t-elle quitté précipitamment sa maison, pour éviter la divulgation du scandale. Maintenant, elle aspire à retrouver sa sœur, et, si elle y parvient, à la marier.

Oui, la fable est bien ainsi, je pense. C'est mon cousin, Maxime Detertre, qui, ne pouvant venir, car il a été appelé en Angleterre pour affaires importantes, m'a donné le conseil de descendre à l'hôtel de Normandie, dont il estime beaucoup la propriétaire, digne, honnête, obligeante personne....

Consultons mes notes. Elles sont bien sommaires. Je les aurai, je pense, augmentées avant peu.

Voici l'adresse de l'hôtel. Inutile puisque j'y suis installée.

Voici la lettre pour le chef de police de Sûreté. Voici les noms de quelques-uns des amis de Maxime. Rien que les noms, malheureusement, sans indication de profession ou de pays ou demeure. La besogne sera rude!

Pourvu que M. Demattre me seconde! Après tout, s'il m'abandonne, n'y pourrais-je suffire moi-même? Rien peut-il être impossible à une volonté énergique comme la mienne?

Hélas! l'orgueil me fait parler. Ai-je pu empêcher que Cécile fût attirée dans le cercle où Maxime voulait l'amener? Puissé-je la briser, cette influence néfaste! Je serai toujours malheureuse, puisque Maxime me dédaignera.... Mais, au moins, il ne triomphera pas insolemment sous mes yeux, et Cécile ne m'enlèvera pas, après Armand, mon époux de droit, le seul homme que j'aie aimé!

La Palmyre d'autrefois avait disparu. La vieille fille maniérée, s'appliquant à simuler les ingénues, avait fait place à une femme portant fièrement le poids de son âge, dédaignant les recherches d'une toilette prétentieuse, en un mot, paraissant résolue à accepter tous les déboires, à braver tous les obstacles pour mener jusqu'au bout sa laborieuse entreprise.

Qu'espérait-elle donc découvrir?

Sa pénétration féminine lui avait fait deviner la présence d'un secret dans la vie de Maxime, et la passion lui disait que la découverte de ce secret pourrait perdre le jeune homme.

Elle ne doutait pas de la valeur de ses pressentiments; aussi, se promettait-elle de mettre au service de son entreprise toute l'énergie, toute la ténacité, toute la patience nécessaires.

Un mot dit, autrefois, par Maxime, lui avait suggéré l'idée d'aller habiter l'hôtel de Normandie.

Avec raison, elle pensait que, si soigneusement cachée dans ses détails importants qu'une existence puisse être, il en paraîtra toujours quelque chose aux yeux d'un entourage familier.

Après avoir pris ses dispositions, Palmyre, maintenant Mme Billay, essaya de reposer, mais ce lui fut impossible. Le voyage avait brisé son corps, sans briser la tension perverse dont elle souffrait si cruellement depuis longtemps. D'ailleurs, le mouvement était, pour ainsi dire, l'essence de la vie de Palmyre.

Elle répara sa toilette, se fit indiquer le chemin du pont Saint-Michel, sans dire, de prime-abord, où elle se rendait en réalité, et partit pour demander audience au chef de la Sûreté.

Notre intention n'est pas de refaire pour la cent millième fois la description de la Préfecture de police et d'introduire, dans notre récit, le type, banalement usé, d'un agent fin, subtil, passionné pour son *art*.

Nous nous contenterons de dire que, sur le vu de la lettre de M. Demattre, le chef de la Sûreté promit immédiatement à Palmyre tout le concours dont elle pouvait avoir besoin.

Il lui donna le moyen de correspondre à toute heure de jour et de nuit avec lui, sans passer par les formalités d'audience ou d'antichambre; enfin, il attacha spécialement à son service un de ses meilleurs limiers.

Palmyre rentra, très satisfaite, rue des Grès.

VIII

LAURA.

Trois mois pleins s'étaient écoulés depuis l'arrivée de Palmyre, et elle devait s'avouer que son entreprise restait au même point.

Vainement, elle avait fouillé tout le quartier Latin, à la recherche des anciens amis de Maxime.

Vainement, l'agent mis à sa disposition, excité par l'appât d'une forte récompense, avait-il épuisé toutes ses ressources, rien n'était survenu qui pût donner naissance aux soupçons de la vieille fille.

Palmyre, dans une certaine mesure, s'était mêlée aux hôtes de Mme Lelarge. Ceux-ci, attendris par l'histoire de la jeune [illegible] et par le dévouement de la [illegible] sœur aînée, mettaient toute leur influence au service de [illegible].

Naturellement, dans les conversations provoquées par elle, Palmyre ne s'en tenait pas aux seules investigations du prétexte. Avec une grande habileté, elle savait faire intervenir le nom de Maxime Detertre.

Tout avait été inutile et le dernier jour du troisième mois allait finir.

Ce soir-là, Mme Lelarge, assise dans son bureau avec Palmyre, réfléchissait.

—Est-ce possible? s'écria-t-elle soudain. Une personne peut vous renseigner et je n'y ai point songé encore! Si Laura ne trouve pas votre [illegible], [illegible] ne la trouverez pas davantage.

—Où demeure cette Laura?

(*A continuer*.)